



Protocole d'évacuation

Le retentissement du signal d'alarme signifie l'évacuation (alarme incendie) ou le confinement (corne de brume) immédiat.

Pendant les temps périscolaires et extrascolaires, il est important que l'ensemble des portes « issues de secours » ne soient ni bloquées, ni fermées à clé. Pensez à faciliter la circulation et l'accès vers les issues pendant ces différents temps. Pensez à avoir toujours vous clés sur vous.

1. En cas d'incendie

Dès la découverte d'un foyer d'incendie :

- S'il s'agit d'un début d'incendie, attaquez le feu sans prendre de risque.
- Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu, actionnez la commande d'alarme.
- Donnez l'alerte **18**.
- Prévenez la direction.

Evacuation :

- Dès le signal d'alarme, faites sortir les enfants rapidement mais sans précipitation. Restez calme. Laissez tout sur les lieux - en hiver prendre un vêtement chaud.
- Avant de quitter les lieux, fermez les fenêtres et les portes (pas à clé).

Prenez la liste de présence des enfants.

- Assurez-vous que la salle soit vide, suivez les derniers enfants qui évacuent.
- Dans la fumée, baissez-vous le plus près du sol.
- Ne revenez jamais en arrière.
- Rassemblez les enfants sur le lieu de rassemblement et faites l'appel.
- Si quelqu'un manque à l'appel, prévenez immédiatement les secours dès leur arrivée.

2. En cas d'intrusion OU d'attentat > Signal : sifflet ou téléphone

S'échapper :

- Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants.
- Restez calme, ne pas déclencher d'alarme, demander le silence absolu (téléphone en silencieux).
- Prendre la sortie la plus proche et la moins exposée.

Se cacher :

- Enfermez-vous et barricadez-vous grâce aux éléments à votre disposition (meubles, tables...).
- Restez calme. Demandez un silence absolu.
- Eteignez la lumière et coupez le son des appareils (ordinateur...)
- Enlevez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone portable.
- Eloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol. Sinon abritez-vous derrière un obstacle (pilier, mur...).
- Dès que vous êtes en sécurité, prévenez les autorités **17** ou **112** ou le **114 (uniquement par sms)** et suivez leurs consignes.
- Restez proche des enfants présentant un stress, rassurez-les.
- Attendre les consignes des forces de l'ordre pour évacuer.

3. En cas de risques majeurs > Signal : corne de brume

(Séisme, vigilance météo, accident chimique, mouvement de terrain, inondation...)

- Dès la découverte d'un incident, donnez l'alerte (corne de brume).
- Coupez le système de ventilation et s'il y a lieu, coupez le gaz, l'électricité, le chauffage.
- Se confiner, fermez et calfeutrer toutes les portes et fenêtres et aérations (verrouiller les portes puis renforcez, si possible la solidité des éléments, fermer les rideaux). Être à proximité d'un point d'eau.
- Vérifiez si tous les enfants sont avec vous, faites l'appel.
- Restez calme et faites des activités calmes.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes des autorités et l'évolution de la situation. (Fréquences radios : 99.8 / 93.5 / 103.4 / 105.4)

Rappel : Il est nécessaire de rester dans l'enceinte de l'école à un endroit accessible pour une éventuelle évacuation, pas d'enfants sur la voie publique.



MJC

Maison Pour Tous

2 place Jeanne Condamin
69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 09.53.05.08.31

PROTOCOLE – Mesures de sécurité lors des sorties

Centre de loisirs 3-12 ans

1. Préparation de la sortie

1.1 Autorisations et documents

Vérifier que tous les enfants ont une autorisation parentale de sortie valide.

Emporter :

- listes d'enfants
- fiches sanitaires / PAI
- trousse de secours complète
- numéros d'urgence
- téléphone chargé
- plan de l'itinéraire
- matériel spécifique (gilets fluos, étiquettes pour chaque enfant avec numéro de téléphone du centre,...)

1.2 Briefing des animateurs

- Rôle de chaque adulte (tête de file, serre-file, surveillance fixe...).
- Organisation des déplacements.
- Points de vigilance (routes, eau, zones à forte affluence...).
- Procédure en cas d'incident ou d'enfant manquant.

1.3 Briefing des enfants

Règles simples et répétées :

- rester avec le groupe
- écouter le signal de rassemblement
- ne pas courir près de la route / plan d'eau
- demander pour s'éloigner (toilettes, jeux...)
-

2. Déplacements

2.1 À pied

- **Un animateur en tête + un serre-file.**
- Enfants par **binômes** (petits) ou groupes repérés (grands).
- Port de **gilets fluos** (obligatoire pour les plus jeunes et recommandé pour tous).
- Traversées : regrouper, vérifier visibilité, traverser ensemble.

2.2 En transport en commun

- Vérification du nombre d'enfants **à chaque montée et chaque descente**.
- Les enfants montent **après** les adultes, descendent **avant**.
- Rester groupés sur les quais/arrêts.

2.3 En car

- Transporteur déclaré et autorisé.
- Contrôle des ceintures attachées.
- Un animateur près de la porte pour surveiller les montées/descentes.
- Vérification du car vide à la fin du trajet.

3. Sécurité sur site

3.1 Repérage

Un animateur arrive **avant le groupe** (ou identifie sur place) :

- issues de secours
- risques (plan d'eau, routes, terrains accidentés)
- zones autorisées / zones interdites
- point de rassemblement

3.2 Surveillance active

- Pas de surveillance assise : animateurs **mobiles, répartis** dans l'espace.
- Zones couvertes par des adultes visibles entre eux.
- Aucun enfant sans visibilité.

3.3 Regroupements réguliers

Comptage systématique :

- à l'arrivée
- à chaque changement d'activité
- avant tout déplacement
- toutes les 15-20 min en lieux non clos

4. Gestion des risques spécifiques

4.1 Eau (rivière, lac, bord de mer)

- Interdiction formelle d'approcher l'eau sans directive.
- Zone de sécurité clairement matérialisée.
- Un animateur dédié à la zone « risque eau ».
- Pour baignade : respecter la réglementation (pédagogie Aisance Aquatique, MNS...).

4.2 Aires de jeux

- Vérification rapide du matériel (état, chaleur des surfaces, risques).
- Animateurs positionnés autour de l'aire.
- Surveillance renforcée pour les 3-6 ans.

4.3 Espaces publics / foule

- Petit groupe sous responsabilité d'un animateur.
- Bracelet ou badge de contact pour chaque enfant.
- Point fixe de regroupement identifié.

5. En cas d'incident

5.1 Enfant blessé

- Sécuriser l'enfant et les autres.
- Premiers soins (trousse de secours).
- Appel au **15 / 112** si besoin.
- Informer la direction + les parents.
- Rédiger une **fiche d'incident** au retour.

5.2 Enfant manquant

- **Alerte immédiate** à l'équipe.
- Regroupement et recomptage.
- Recherche dans la zone définie.
- Si pas retrouvé rapidement **17** et direction prévenue.
- Informer les parents.

6. Retour au centre

- Comptage avant le départ + à l'arrivée.
- Vérifier que tous les enfants repartent avec les bonnes personnes.
- Debrief rapide des animateurs.
- Note d'incident si nécessaire.



FICHE RÉFLEXE – SUSPICION DE MALTRAITANCE

Centre de loisirs PIM'S – Enfants 3-12 ans

⚠ 1. EN CAS DE DOUTE : AGIR IMMÉDIATEMENT

- Un **doute suffit** pour déclencher la procédure.
 - Ne jamais minimiser, ne jamais attendre.
-

🗣 2. SI L'ENFANT PARLE

Ce qu'il faut faire :

- Écouter calmement, laisser l'enfant s'exprimer.
- Noter ses propos **mot à mot**.
- Dire : « Tu as bien fait de me parler. Mon rôle est de te protéger. »

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne pas poser de questions orientées.
 - Ne pas promettre le secret.
 - Ne pas reposer plusieurs fois les mêmes questions.
-

⌚ 3. SI LES FAITS SONT OBSERVÉS

- Noter les faits exacts : blessures, attitudes, propos, comportements inhabituels.
 - Mentionner la date, l'heure, les témoins éventuels.
 - **Pas d'interprétation**, uniquement des éléments objectifs.
-

📞 4. PRÉVENIR LA DIRECTION

- Transmission immédiate des éléments.
- Remise de la fiche d'observation complète.

5. DÉCISION DE LA DIRECTION

Selon la situation :

- **Information Préoccupante (IP)** → CRIP (Aide Sociale à l'Enfance).
 - **Signalement au Procureur** → Danger grave ou immédiat.
 - En cas d'urgence vitale → **17** (police/gendarmerie).
-

6. CONTACTS UTILES

- **Direction du centre** :
 - **CRIP / ASE (département)** :
 - **119 – Allô Enfance en Danger**
 - **Police / Gendarmerie** : 17
-

7. CONFIDENTIALITÉ

- Aucune discussion de la situation devant les enfants ou les familles.
 - Documents remis uniquement à la direction.
-

Rappel important

- **Votre rôle : repérer et transmettre.** Pas d'enquête, pas d'interrogatoire.
- **Protéger l'enfant est une obligation légale et professionnelle.**



MJC

Maison Pour Tous

2 place Jeanne Condamin
69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 09.53.05.08.31

PROTOCOLE – Suspicion de maltraitance

1. Définitions à connaître

- **Maltraitance / Danger** : violences physiques, psychologiques, négligences lourdes, violences sexuelles, exposition à des violences intrafamiliales.
 - **Suspicion** : un doute suffit pour agir. Inutile d'apporter une preuve.
-

2. Principes généraux

- **Obligation de protection** : tout professionnel a le devoir d'agir s'il estime qu'un enfant est en danger ou risque de l'être.
 - **Obligation d'informer la hiérarchie immédiatement.**
 - **Obligation de discrétion** : ne jamais discuter de la situation avec d'autres familles ou devant les enfants.
 - **Ne jamais mener une enquête** : on recueille des faits sans interpréter.
-

3. Détection : ce qui doit alerter

A. Signes physiques

- Blessures répétées, incohérentes ou non expliquées
- Hygiène très négligée
- Fatigue excessive, vêtements inadaptés

B. Signes comportementaux

- Peur excessive d'un adulte
- Agressivité inhabituelle, isolement
- Régression (énurésie, langage...)
- Révélations directes de l'enfant

C. Signes relationnels ou familiaux

- Discours incohérent des parents
- Récurrence d'incidents lors des retours à domicile
- Enfant qui refuse catégoriquement de rentrer

4. Première réaction en cas de doute

4.1 Si l'enfant parle spontanément

Faire :

- écouter calmement
- rassurer : « Tu as bien fait de parler »
- noter les propos **mot à mot**
- dire : « Je suis là pour t'aider, mais je dois en parler pour te protéger »

Ne pas faire :

- poser des questions orientées
- promettre le secret
- interroger l'enfant plusieurs fois

4.2 Si le doute provient d'observations

- Noter précisément les faits (sans interprétation)
 - Informer immédiatement la direction
-

5. Alerte interne dans le centre

5.1 Informer la direction

Dans les **plus brefs délais**, transmettre :

- faits observés
- paroles de l'enfant
- dates, heures, témoins
- Contexte

La direction analyse la situation sans remettre en cause la parole du professionnel.

5.2 Réunion rapide de l'équipe dirigeante

Permet :

- d'évaluer l'urgence
- de décider de la procédure :
- **Information préoccupante (IP)**
- **Signalement au procureur** (si danger grave ou immédiat)

6. Décision des suites à donner

6.1 Situation jugée préoccupante mais pas urgente

Information préoccupante (IP) à envoyer aux services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Contenu :

- faits objectifs
- éléments sur l'enfant
- contexte familial
- attitude de l'enfant
- actions déjà menées

6.2 Situation de danger grave ou immédiat

Signalement au procureur de la République (police/gendarmerie si urgence vitale).

Exemples : violences physiques manifestes, violence sexuelle suspectée ou révélée, abandon, risque vital

7. Contacts utiles

- Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
 - ASE - Conseil départemental
 - 119 - Allô Enfance en Danger (professionnels et particuliers)
 - Police / gendarmerie / procureur (danger immédiat)
-

8. Gestion interne après l'alerte

- Suivi du dossier par la direction
 - Accompagnement de l'équipe (débriefings, soutien)
 - Ajustements éventuels de l'accueil de l'enfant
 - Communication minimale avec la famille (ne jamais évoquer la suspicion lorsqu'une IP ou un signalement est en cours)
-

9. Archivage et traçabilité

Conserver de manière sécurisée :

- les fiches d'observation
 - les comptes rendus internes
 - les copies d'IP ou de signalement
 - les échanges officiels reçus des autorités
-

10. Formation régulière de l'équipe

- repérage des signaux de maltraitance
- posture d'écoute
- obligations légales



MJC

Maison Pour Tous

2 place Jeanne Condamin
69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 09.53.05.08.31

Protocole de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers

1. Objectif

- Assurer la sécurité, le bien-être et la santé des enfants accueillis en centre de loisirs en garantissant la mise en œuvre de soins spécifiques, ponctuels ou réguliers, conformément aux prescriptions médicales et à la réglementation en vigueur.
-

2. Champ d'application

Ce protocole concerne l'ensemble du personnel susceptible d'intervenir auprès d'un enfant nécessitant des soins particuliers.

3. Types de soins concernés

- Soins spécifiques** : liés à une pathologie chronique (asthme, diabète, allergie, épilepsie, etc.).
 - Soins occasionnels** : administrés ponctuellement (plaie, fièvre, chute, etc.).
 - Soins réguliers** : nécessitant une intervention planifiée (prise de médicament, surveillance médicale, etc.).
-

4. Conditions préalables

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : obligatoire pour tout enfant nécessitant un traitement, une surveillance ou l'administration de soins.
 - Prescription médicale** : datée, signée et valide.
 - Formation du personnel** : les agents concernés doivent être formés à l'utilisation du matériel nécessaire et à la conduite à tenir en cas d'urgence.
-

5. Responsabilités

- Directeur de l'accueil de loisirs** : s'assure de l'application du protocole, organise la formation du personnel et garantit la bonne conservation des documents médicaux.
- Personnel encadrant** : applique strictement les consignes du PAI, assure la traçabilité des soins et signale tout incident.
- Parents ou responsables légaux** : fournissent les documents médicaux, le matériel et les médicaments nécessaires.
- Professionnels de santé** : peuvent intervenir pour la formation, le conseil ou l'actualisation du protocole.

6. Procédure de délivrance des soins

6.1. Réception et stockage des médicaments

- Les médicaments doivent être remis par les parents dans leur emballage d'origine, clairement étiqueté au nom de l'enfant.
- Ils sont stockés dans une armoire fermée à clé, hors de portée des enfants, ou au réfrigérateur si la conservation le nécessite.

6.2. Administration des soins

- Vérification préalable de la prescription médicale et de l'identité de l'enfant.
- Respect strict des doses, des horaires et des modalités d'administration.
- Lavage des mains avant et après la réalisation des soins.
- Inscription immédiate du soin dans le registre prévu à cet effet (date, heure, type de soin, signature de l'agent).

6.3. Soins d'urgence

- Application du protocole d'urgence indiqué dans le PAI ou, à défaut, appel immédiat des secours (15 ou 112).
- Information sans délai du directeur et des parents.
- Rédaction d'un rapport d'incident.

7. Traçabilité et archivage

- L'ensemble des soins administrés doit être consigné dans un registre dédié.
- Les PAI et documents médicaux sont conservés dans un dossier confidentiel.
- Les registres sont archivés pendant au moins 3 ans.

8. Confidentialité

Les informations médicales sont strictement confidentielles et ne doivent être communiquées qu'aux personnes habilitées à intervenir auprès de l'enfant.



MJC

Maison Pour Tous

2 place Jeanne Condamin
69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 09.53.05.08.31

Protocole d'hygiène générale et renforcée

Objectifs

Assurer la sécurité sanitaire des enfants, des familles et du personnel en appliquant des mesures d'hygiène adaptées au fonctionnement quotidien ainsi qu'aux situations nécessitant un renforcement (épidémie, forte circulation virale, etc.).

1. Hygiène générale

1.1. Hygiène des locaux

- Nettoyage quotidien des sols, surfaces, poignées de porte, interrupteurs et sanitaires à l'aide d'un détergent désinfectant (réalisé par la commune).
- Aération des locaux pendant au moins 10 minutes, trois fois par jour : matin, midi et soir.
- Désinfection hebdomadaire approfondie des jeux, tables, chaises et matériels pédagogiques (réalisée par la commune).
- Gestion des déchets : vidage quotidien des poubelles avec sacs fermés et nettoyage régulier des contenants (réalisés par la commune).

1.2. Hygiène du matériel

- Lavage régulier des jouets et objets manipulés par les enfants (au minimum une fois par semaine).
- Entretien du matériel textile (draps, couvertures) assuré une fois par semaine par les parents.
- Nettoyage et désinfection du matériel de restauration après chaque service (réalisés par le prestataire Elior).

1.3. Hygiène personnelle

- Lavage des mains obligatoire : à l'arrivée, avant et après les repas, après le passage aux toilettes, après les activités salissantes et au retour des sorties extérieures.
- Affichage du protocole de lavage des mains dans les espaces concernés.
- Utilisation de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique.
- Port de vêtements propres et adaptés par le personnel.

2. Hygiène renforcée (en cas d'épidémie ou de risque sanitaire accru)

2.1. Mesures supplémentaires

- Désinfection accrue des points de contact (poignées, rampes, interrupteurs, robinets) plusieurs fois par jour.
- Aération des locaux toutes les heures, dans la mesure du possible.
- Limitation du partage de matériel entre enfants (mise à disposition de matériel individuel lorsque cela est possible).
- Suspension temporaire des activités impliquant un contact physique rapproché.

2.2. Hygiène des mains

- Renforcement du rappel des gestes barrières auprès des enfants et du personnel.

2.3. Gestion des symptômes

- Isolement immédiat de toute personne présentant des signes évocateurs (fièvre, toux, maux de tête, troubles digestifs...).
- Information des familles et application des recommandations sanitaires en vigueur.
- Nettoyage et désinfection complète des zones fréquentées par la personne symptomatique.

2.4. Communication et traçabilité

- Affichage clair des consignes d'hygiène dans les espaces communs.
- Tenue d'un registre de nettoyage et de désinfection mentionnant la date, l'heure, la zone concernée et le nom de l'agent effectué par la commune.
- Information régulière des familles sur les mesures appliquées.

3. Formation et suivi

- Formation régulière du personnel sur les protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Contrôle régulier du respect des procédures par le responsable de structure.
- Mise à jour du protocole selon les recommandations des autorités sanitaires.



MJC

Maison Pour Tous

2 place Jeanne Condamin
69510 Soucieu-en-Jarrest
Tél. : 09.53.05.08.31

Mesures à prendre en situations d'urgence et modalités de recours au SAMU

1. Principes généraux

La sécurité des enfants est prioritaire. Toute situation inhabituelle, tout accident ou tout malaise doit être évalué rapidement et donner lieu à une prise en charge adaptée. Les animateurs doivent connaître les gestes de premiers secours correspondant à leur niveau de formation.

2. Situations nécessitant une réaction immédiate

Une urgence est caractérisée par un danger grave ou imminent pour la vie ou la santé d'un enfant. Sont considérées comme urgentes (liste non exhaustive) :

- Perte de connaissance, convulsions
 - Difficultés respiratoires, respiration très faible ou absente
 - Malaise grave, état de choc
 - Hémorragie importante
 - Traumatisme crânien sévère, chute de grande hauteur
 - Brûlure grave
 - Suspicion d'ingestion de substance dangereuse
 - Réaction allergique aiguë (œdème, gêne respiratoire)
 - Suspicion d'étouffement sévère
-

3. Conduite à tenir en cas d'urgence

1. Sécuriser les lieux

- Éloigner les autres enfants et écarter tout danger immédiat.

2. Évaluer l'état de l'enfant

- Vérifier la conscience : parle-t-il ? réagit-il ?
- Vérifier la respiration : thorax qui se soulève, souffle perceptible.

3. Alerter immédiatement

- Appeler le SAMU - 15 ou le 112.
- Donner les informations essentielles :
- identité de la structure et adresse précise,
- numéro de téléphone où l'on peut rappeler,
- âge de l'enfant,
- description précise de la situation et des symptômes,
- gestes déjà effectués,
- accès / consignes pour l'arrivée des secours.

4. Appliquer les gestes de premiers secours

- Suivre les consignes du médecin régulateur du SAMU.
 - Mettre l'enfant en position latérale de sécurité (PLS) s'il respire mais ne répond pas.
 - Commencer une réanimation cardio-respiratoire (RCP) en cas d'arrêt respiratoire (selon formation).
 - Suivre les protocoles internes en cas d'allergie connue (AAI, etc.).
 - Prévenir la direction du centre qui informera les parents / responsables légaux selon les procédures en vigueur.
-

4. Modalités de recours au SAMU (15)

Le SAMU doit être contacté :

- pour toute situation présentant un risque vital, même si le doute existe ;
- dès que l'enfant présente des signes graves ou inquiétants ;
- à la demande du médecin régulateur ou si les consignes habituelles ne suffisent pas.

Important :

Les animateurs ne transportent jamais eux-mêmes un enfant vers une structure médicale en cas d'urgence grave. Seuls les secours spécialisés assurent le transport lorsque cela est nécessaire.

5. Suivi et traçabilité

- Remplir un rapport d'incident après tout recours aux secours.
- Noter l'heure, les faits, les témoins, les gestes réalisés et les consignes reçues.
- Conserver ces documents conformément aux procédures du centre.



Protocole d'aération des salles

Accueil de loisirs

1. Objectif

Garantir une qualité de l'air optimale dans les locaux accueillant des enfants et des adultes afin de limiter la propagation des agents infectieux, d'assurer le confort et la sécurité sanitaire de tous.

2. Principes généraux

- L'aération régulière des espaces clos est obligatoire.
- Les fenêtres et portes doivent être ouvertes plusieurs fois par jour, même en période froide.
- L'aération naturelle est privilégiée, mais peut être complétée par une ventilation mécanique si disponible.
- Les systèmes de ventilation doivent être entretenus et vérifiés régulièrement.

3. Fréquence et durée d'aération

Moment de la journée	Durée minimale d'aération	Modalités
Avant l'arrivée des enfants	10 à 15 minutes	Ouverture complète des fenêtres et portes
Entre chaque activité ou changement de groupe	5 à 10 minutes	Aération rapide entre deux groupes
Pendant les temps calmes (si possible)	Fenêtres entrouvertes	Maintenir un léger courant d'air
Après le départ des enfants	15 à 20 minutes	Aération complète de toutes les salles utilisées
En cas d'activité physique en intérieur	Avant et après l'activité	Aération renforcée

4. Salles concernées

- Salles d'activités
- Dortoirs et salles de repos
- Réfectoire et cuisine
- Bureaux et salles du personnel
- Sanitaires

5. Conditions particulières

- En période de forte chaleur, privilégier l'aération tôt le matin et en fin de journée.
- En période hivernale, aérer plus fréquemment mais sur des durées plus courtes pour limiter la déperdition de chaleur.
- En cas de pollution extérieure (alerte préfectorale), réduire l'aération et privilégier les moments où la qualité de l'air extérieur est meilleure.

6. Entretien et vérification

- Nettoyage régulier des grilles d'aération et filtres de ventilation.
- Vérification mensuelle du bon fonctionnement des systèmes de ventilation mécanique.
- Signalement immédiat de toute anomalie au responsable technique.